LE CONGRÈSDES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Recommandation 376 (2015)¹ Adopter un langage commun entre les jeunes et les collectivités locales pour lever les obstacles à la participation des jeunes

- 1. Si la citoyenneté est le résultat de la participation et de l'inclusion dans une société donnée, on peut dire que la crise et le risque d'immobilisme personnel et d'invisibilité sociale qui y sont associés portent atteinte à la citoyenneté des jeunes, autrement dit, réduisent les possibilités qu'ils ont de se comprendre, d'agir et d'être reconnus comme membres à part entière de la société. Le rejet de la politique par les jeunes peut être vu comme l'expression d'un sentiment d'avoir été trahis et marginalisés par la société dans laquelle ils vivent ; à cela s'ajoute le fait que les nouveaux moyens de participation citoyenne qu'ils utilisent pour exprimer leurs besoins sont quelquefois considérés comme antipolitiques ou apolitiques.
- 2. Les jeunes se forgent leur propre idée de la citoyenneté et des moyens de s'engager au sein de la société en s'appuyant sur ce qu'ils vivent chez eux, dans leurs groupes d'amis, à l'école et dans leur quartier. L'école est un lieu où les questions de citoyenneté dans la vie de tous les jours devraient être abordées, et un lieu où le fonctionnement des systèmes politiques et la participation peuvent s'apprendre. C'est également un espace dans lequel il est plus facile d'aller audevant des groupes les plus marginalisés de la population de jeunes.
- 3. Les jeunes sont les plus durement touchés par les effets de la crise économique et financière. La concurrence accrue sur un marché de l'emploi lui-même en difficulté, la précarité croissante des contrats de travail, les parcours de vie complexes et l'insuffisance de la protection sociale sont autant de facteurs qui rendent difficile le passage à l'âge adulte. L'engagement citoyen et politique ainsi que l'intégration socio-économique sont des composantes de la citoyenneté qui ne peuvent être dissociées.
- 4. Les jeunes utilisent de plus en plus les technologies de l'information et de la communication (TIC) comme instruments de participation, mais l'accès aux ordinateurs et à internet reste conditionné par les revenus ou l'éducation et par la zone géographique de résidence (zones urbaines/rurales, par exemple). Si l'on veut créer des conditions propices à une culture de la communication reposant sur l'utilisation des TIC, il faut assurer l'égalité d'accès à internet.
- 5. Enfin, pour comprendre le sens des nouvelles formes d'expression de l'engagement des jeunes, il est primordial de se pencher sur les raisons du déclin des formes de participation plus conventionnelles.

- 6. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe renvoie à sa recommandation adressée au Comité des Ministres d'inviter les Etats membres à renforcer l'influence politique et la participation des jeunes en offrant davantage de droits civiques, par exemple en étudiant la possibilité d'abaisser l'âge légal du droit de vote à 16 ans, comme le propose la Résolution 1826 (2011) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.
- 7. Compte tenu de ce qui précède, le Congrès recommande au Comité des Ministres d'inviter les Etats membres :
- a. à faire entrer l'éducation à la citoyenneté, aux droits de l'homme et à la démocratie, y compris la question du fonctionnement des systèmes politiques, dans les établissements scolaires relevant de leur compétence;
- b. à initier les jeunes aux responsabilités et à la participation dès le plus jeune âge en mettant en place des conseils d'établissement mixtes, qui constitueraient des espaces de dialogue et de consultation;
- c. à veiller à ce que des politiques soient adoptées qui permettent aux jeunes d'exercer leurs droits sociaux notamment dans le domaine de l'emploi, du logement et de la protection sociale en mettant davantage de ressources à la disposition des institutions qui travaillent sur les questions relatives aux jeunes à tous les niveaux de l'Etat (ministères de la Jeunesse, par exemple);
- d. à réduire la fracture numérique en assurant l'égalité d'accès à internet dans toutes les zones, qu'elles soient urbaines ou rurales.
- 8. Le Comité des Ministres souhaitera peut-être inviter le Conseil mixte pour la jeunesse (CMJ) à étudier la possibilité :
- a. de réaliser un inventaire des cadres juridiques, des structures et des pratiques existants en matière de participation des jeunes aux processus décisionnels aux niveaux local et régional;
- b. d'organiser conjointement avec le Congrès une conférence sur la participation des jeunes, afin de favoriser le dialogue entre les membres du Congrès et les jeunes ;
- c. d'examiner les offres actuelles de participation des jeunes au sein des partis politiques et des syndicats aux niveaux local, régional, national et européen, pour faire le point sur l'état de la participation politique des jeunes en Europe.
- 10. Enfin, le Congrès demande au Comité des Ministres d'inviter les Etats membres à réfléchir à la possibilité de fournir des contributions volontaires pour participer au financement de ses initiatives visant à accroître la participation des jeunes Européens à ses travaux par un nouveau mécanisme de dialogue structuré et à assurer durablement leur participation active aux sessions.

^{1.} Discussion et adoption par le Congrès le 20 octobre 2015, 1re séance (voir le document CG/2015(29)7FINAL, exposé des motifs), rapporteur : Malcolm Byrne, Irlande (R, GILD).

